



Formation

05.07.2021

Programme complet

Le conseil aux collectivités au prisme de l'économie de l'aménagement

Enjeux, stratégies et leviers pour promouvoir la qualité des opérations

Cette formation outillera les architectes-conseillers des CAUE, prescripteurs et conseils auprès des collectivités (parfois dépourvues de toute autre ingénierie) sur les opérations d'aménagement dans le diffus ou les opérations concertées.

La formation abordera les différentes procédures d'aménagement qu'un architecte-conseiller peut proposer/accompagner pour **mieux comprendre les mécanismes économiques des opérations pour poser les exigences qualitatives au bon niveau...**

Cette formation propose de décrypter les opérations qu'accompagnent les CAUE en faisant un pas de côté, au prisme de l'économie de l'aménagement. Elle reviendra sur les **fondamentaux des processus de l'aménagement**, mis en application au travers d'une **étude de cas en secteur péri-urbain ou rural** : traduction économique de l'opération, leviers d'optimisation à chaque étape et leviers programmatiques seront explorés.

Rassemblant un public d'architectes-conseillers des CAUE, cette formation sera aussi l'occasion d'un partage de connaissances et de pratiques au regard des territoires concernés (ruraux, urbains, péri-urbains, actifs ou en déprise, etc.).

Durée

1 jour (7h)

Lundi 5 juillet 2021

Lieu

CAUE Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon

Option

Format mixte présentiel/distanciel
possiblement activé si contraintes sanitaires

Public

Architectes-conseillers des CAUE

Pré-requis

Connaissances préalables
de base des processus
d'aménagement

Tarif

Gratuit

Prise en charge PQB1 Uniformation

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr

informations
Anna Costes a.costes@caue69.fr

inscriptions
Virginie Chaignion v.chaignion@caue69.fr

CAUE
RHÔNE MÉTROPOLE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les mécanismes économiques de l'aménagement au service du conseil aux collectivités

Enjeux, stratégies et leviers pour promouvoir la qualité des opérations

Objectifs

- Comprendre les jeux d'acteurs et les logiques d'emboîtement des bilans
- Savoir anticiper les enjeux financiers le plus en amont possible pour assurer les faisabilités opérationnelles
- Identifier les leviers d'optimisation des opérations d'aménagement à toutes les étapes du projet

Moyens pédagogiques

- Supports visuels
- Cas pratique en atelier
- Retours d'expériences
- Échanges entre les participants

Les intervenants

Marie Llorente

Économiste de formation, Marie Llorente est spécialisée dans le domaine de l'économie de l'aménagement. Son parcours alterné entre recherche et conseil lui a permis d'acquérir de solides compétences en montage, pilotage et évaluation de projets urbains, ainsi que sur l'analyse stratégique des jeux d'acteurs et plus largement sur les problématiques de développement urbain durable. Elle enseigne également à l'École d'urbanisme de Paris et à Sciences Po Paris, et est membre partenaire du LIFTI (Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes).

Déroulé

Lundi 5 juillet

8 h 30

Accueil café

9 h

Introduction

9 h 30

L'aménagement urbain comme processus de recyclage foncier

- Éléments de définition, enjeux contemporains et impacts en termes de montage

10 h 45

Les filières de l'aménagement urbain et stratégies des collectivités

- Stratégies des collectivités maîtres d'ouvrage et choix des outils
- Critères de choix d'une filière

11 h

Pause de 15 min.

11 h 15

Les enjeux et le financement des équipements publics (infra et superstructures)

- Le financement de l'urbanisation : qui paye ?
- Le choix des outils : Taxe d'aménagement, PUP, ZAC
- Points de vigilance : programmation et anticipation de la gestion future

12 h 30

Déjeuner

14 h

Cas pratique en atelier

- Cas péri-urbain ou rural : opération à dominante habitat individuelle & VRD
- Traduction économique & bilan
- Leviers d'optimisation

17 h

Fin de la journée